

Sonia Johnson et Frédéric Alarie

Duo Con·tra·dic·tion

YVAN GLADU

Diffusions Amal'Gamme est particulièrement fier d'accueillir le duo Con·tra·dic·tion ce vendredi 17 octobre à 20 h. D'abord parce qu'il est sorti gagnant de la Catégorie Chansonneur de l'édition 2008 du Festival en Chanson de Petite Vallée et ensuite parce que Sonia Johnson et Frédéric Alarie qui le composent, sont tous deux résidents de Prévost.



Gianfranco Pappalardo Fiumara

Complicité italienne

Un magnifique cadeau attend les amateurs de belle musique de la région. Ce cadeau, nous le devons à Michel Brousseau et à Diffusions Amal'Gamme. M. Brousseau, dans ses contacts en Italie, a recruté des pianistes extraordinaires qui viennent jouer au Québec et s'arrêtent à Prévost, l'espace d'un concert. C'est ainsi qu'en mars dernier, Elvira Foti et Roberto Metro, au lendemain d'un concert à Washington, venaient nous offrir un moment musical extraordinaire.

Cette année **Gianfranco Pappalardo Fiumara** et **Daniele Petralia** nous convient à un autre rendez-vous inoubliable dans un récital de piano quatre mains. Des pièces de Chopin, Schubert et Ravel sont au programme. Ces vir-

tuoses ont présenté des récitals dans les plus grandes villes du monde où la presse leur a réservé les critiques les plus élogieuses. **Daniele Petralia** a remporté le Premier prix au prestigieux Concours International de Piano de Meknès (Maroc) où il a reçu le Grand Prix de la Princesse Lalla Meriem. **Gianfranco Pappalardo Fiumara** a effectué des tournées en Belgique, en Roumanie, en Grèce, en Turquie, à Chypres, au Canada, en Russie en Allemagne et aux Etats-Unis où il a joué en concert au prestigieux Carnegie Hall de New-York.

Un événement extraordinaire vous attend le samedi 25 octobre à 20 h au Centre culturel de Prévost. Ne le manquez surtout pas. Parlez-

en à vos amis et dépêchez-vous de vous procurer vos billets.

Nommer les Laurentides

Diffusions Amal'Gamme vous invite à un voyage passionnant aux origines de l'histoire des Laurentides.

Derrière chaque nom de lieu, de lac ou de rivière se cache toute une histoire constituant les racines de ce que sont les Laurentides.

Passionné par les Laurentides et par leur histoire, Joseph Graham nous fait remonter dans le temps pour nous faire découvrir les différents éléments de ce beau coin de pays.

Dans son livre **Nommer les Laurentides**, monsieur Graham nous fait connaître l'origine des lieux constituant les Laurentides et l'origine de leur appellation. Les Laurentides étaient originellement peuplées par les Algonquiens Weskarinis et furent par la suite « colonisées » par les Français, les Irlandais, les Écossais et quelques propriétaires américains. Durant les cent dernières années, Montréalais, New-Yorkais et autres ont construit des maisons

de vacances et partagé ces collines et ces lacs.

L'histoire des noms donnés aux différents lieux des Laurentides nous ramène tout autant aux différentes nations amérindiennes qui la peuplaient au début qu'à d'autres endroits des empires français et britanniques, aussi éloignés que le Bengale ainsi qu'à la Guerre d'Indépendance américaine.

Une soirée passionnante présentée au centre culturel de Prévost le jeudi 13 novembre à 19 h 30 et que ne voudront sûrement pas manquer ceux qui s'intéressent à leurs racines.

Merci à la ville de Prévost d'avoir résolu le problème climatique du centre culturel en installant un système de climatisation adéquat qui permet aux spectateurs de jouir des concerts en tout confort.



Joseph Graham



Benoît Guérin

Avocat
450-431-5061

EMPLOYÉS, EMPLOYEURS RÈGLES DU JEU

Il est bon à l'occasion de revoir quelques-unes des normes de travail :

1- Caractère universel de la loi

La portée de la loi est large et s'étend à certaines conditions aux salariés agricoles, gardiens de personnes et domestiques. Par exemple, les travailleurs agricoles peuvent être payés au rendement, mais doivent obtenir l'équivalent du salaire minimum pour chaque heure travaillée. Certaines normes ne s'appliquent pas à certaines catégories de travailleurs.

2- Conciliation travail-famille

Le nombre de jours durant lesquels un salarié peut s'absenter sans salaire pour des raisons familiales est de 10. Le congé s'étend non seulement aux enfants, mais peut être utilisé pour prendre soin de ses parents âgés ou d'un autre proche parent.

Le salarié peut s'absenter pour une période d'au plus 12 semaines sans salaire si sa présence est requise auprès de ses enfants, de ses parents ou d'autres proches parents en raison d'une maladie ou d'un accident graves.

Dans le cas d'un enfant atteint d'une maladie mortelle, le congé parental sans solde peut s'étendre à 104 semaines.

Le droit de s'absenter pour cause de maladie ou d'accident pour le travailleur lui-même est de 26 semaines.

La période de repos minimal hebdomadaire est de 32 heures et le travailleur peut refuser de travailler plus de 4 heures au-delà des heures quotidiennes habituelles de travail.

À la fin de ces divers congés, le travailleur est réintégré dans son travail habituel avec les mêmes avantages et surtout le même salaire qui lui aurait été versé s'il était resté au travail.

2- Congédiement sans cause

Le travailleur qui croit avoir été congédié, sans cause juste et suffisante, doit avoir été au service de son employeur depuis 2 ans.

3- Les jours fériés

Pour chaque jour férié, l'employeur doit verser au salarié une indemnité égale à 1/20 du salaire gagné au cours des 4 semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, l'admissibilité au congé étant établie uniquement en fonction du salaire gagné au cours d'une période donnée. Les 7 congés fériés sont : Noël, Jour de l'an, Fête de Dollard, 1er juillet, Fête du Travail, Vendredi saint ou lundi de Pâques et Action de Grâce (la Fête nationale est régie par sa propre loi et ne fait pas partie des congés prévus aux normes).

Des dispositions concernant le harcèlement psychologique, la modification du statut de salarié et le licenciement collectif sont aussi comprises dans la loi.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Arrêtez d'y penser!

Annoncez
dans le Journal
de Prévost!



TEL.: 224-1651 Fernande
GAUTHIER CELL.: 530-0812

SOLUTION DES JEUX

A la recherche du mot perdu

1	2	3	4	5	6
T	A	R	T	E	S

- | | |
|-----------|---------------|
| 1. Tomate | 4. Thé |
| 2. Apéro | 5. Epluchette |
| 3. Ronce | 6. Soupe |

1	2	3	4	5	6
T	R	U	F	F	E

- | | |
|----------|--------------|
| 1. Toque | 4. Fleur |
| 2. Riz | 5. Fraise |
| 3. Ulve | 6. Échalotte |

Mots croisés - Odette Morin

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1	I	N	D	I	F	F	E	R	E	N	C	E
2	V	O	I	L	I	E	R	D	O	L	S	
3	R	I	A	O	R	O	G	E	N	E		
4	E	S	C	O	U	A	D	E	A	T		
5	S	E	O	U	L	E	N	I	G	M	E	
6	S	T	U	D	O	N	E	R	E	U	X	
7	O	I	S	M	I	T	A	I	N	E		
8	M	E	T	R	E	S	L	E	A	S		
9	E	R	I	E	E	B	O	N	I	T	E	
10	T	Q	U	E	L	G	R	O	C			
11	R	E	U	S	E	R	I	G	E	N	T	
12	E	T	E	E	T	I	E	R	S	E		

ABATTAGE ADF

• Abattage d'arbres
• Élagage • Émondage

ESTIMATION GRATUITE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ

PRÉVOST
CONTACTEZ DAVID
450 820-7593

R.B.Q.: 2435-9556-92

EXCAVATION
Benoît Maille
INC.

825, Boul. des Hauteurs, St-Hippolyte, Qc J8A 1J2
Tél.: (450) 224-5282 • Fax: (450) 431-0491